

devraient cependant refuser le récépissé aux membres des familles ayant régné en France et aux condamnés de la Haute Cour.

M. Ribot fit observer que, si le motion était votée, les condamnés de droit commun pourraient venir à la Chambre, dont les condamnés de la Haute Cour resteraient bannis.

Il serait par conséquent permis à un traître, deux fois condamné pour trahison, de brigner les ouffrages des électeurs, mais il serait défendu à Paul Déroulède de poster sa candidature !

Après renvoi à la commission, et après un débat des plus mouvementés, la proposition Allemane a été adoptée dans les termes suivants : « sont et demeurent inéligibles les condamnés de la Haute Cour et les membres des familles ayant régné en France, et, de ce fait, seront considérés comme nulles leurs déclarations de candidature. »

C'est ce qu'on appelle dans le monde des chéquards, le respect du Suffrage Universel ! Evidemment nos politiciens préfèrent siéger aux côtés de bandits, avec lesquels ils peuvent toujours s'entendre, que de revoir Déroulède et Marcel Habert, qu'ils redoutent à juste titre et avec lesquels il serait difficile de chéquner en rond.

La question de l'amnistie, réclamée par M. Chiché en faveur des condamnés de la Haute-Cour, a montré que telle était bien la pensée de la Chambre à l'égard de Déroulède. dont le programme consistait surtout dans l'épuration du personnel parlementaire. Les chéquards ont repoussé la demande de M. Chiché ; mais, ils ont voté l'amnistie en faveur des condamnés pour faits de grève, par simple habitude de donner raison aux socialistes ou général, et à M. Viviani en particulier.

Entretemps, la Chambre s'est occupée du repos hebdomadaire en faveur des employés de commerce et de magasin. Socialistes et nationalistes se sont mis d'accord sur la nécessité qu'il y a de réglementer, dans l'intérêt national, le repos hebdomadaire des employés.

Malgré l'intervention de Millerand, qui a déclaré que le repos hebdomadaire pour les agents et sous agents des postes et télégraphes ne pouvait être appliqué immédiatement faute d'argent, la Chambre a adopté l'article premier de la commission, ainsi conçu : « Les ouvriers ou employés des deux sexes dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers, cuisines d'hôtel, restaurants, et autres établissements des industries d'alimentation, gares chaix et entrepôts, ne peuvent être occupés plus de six jours complets par semaine. »

Quant à l'amendement de M. Zvaërs relatif au service de l'Etat, du département et de la commune, il a été repoussé à une grande majorité.

Nos députés se sont encore éternisés dans la discussion des lois électorales, celles qui leur tiennent le plus au cœur pour le moment, puis on est revenu sur la suppression des 13 jours qui a été votée à une grande majorité malgré l'opposition du Gouvernement.

Sénat.

Le sénat a continué cette semaine l'examen rapide du budget.

Dans quelques séances, on a voté plusieurs budgets à la fois. C'est dire avec quel sérieux, la vérification des travaux de la Chambre a été faite.

Le sénat est bien une simple chambre d'enregistrement, dont le travail législatif est illusoire, et que le monde politique convertit parfois en chambre d'exécution, lorsque les intérêts de la coterie au pouvoir sont menacés.

Il est donc inutile de s'appesantir sur le travail budgétaire du Sénat.

La seule chose que nous signalerons, c'est la discussion soulevée par M. Gourgu, sénateur du Rhône, au sujet des palmes académiques, et du droit d'établir sur ces décorations pour les

personnes n'appartenant pas à l'enseignement. L'honorable sénateur a constaté que depuis 1886 date de la création par le Ministre M. Duruy, de ce genre de distinction, le nombre des palmes s'est accru dans des proportions colossales. Le nombre en avait d'abord été limité par un décret, mais en 1896, M. Léon Bourgeois, pour donner satisfaction au moule radical en éleva le chiffre.

M. Gourgu a pensé qu'on pouvait exploiter, sans aucun scrupule, la vanité humaine et en tirer des ressources pour venir au secours des déshérités du corps enseignant. « Si, dit-il, mon amendement avait été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année présente, les veuves et les orphelins de l'enseignement auraient reçu 300 mille francs. »

M. Leygues, ministre de l'Instruction publique a répondu que la seule solution à apporter pour la limitation du nombre des candidats et des élus, doit consister seulement à réglementer les nominations par une loi. « Le sénat, dit-il, ne peut imaginer sous quelle masse énorme de propositions, nous sommes accablés. Et peut-être, a-t-il, ajouté au milieu de l'hilarité générale, n'est-il pas un seul membre du Parlement qu'il ne doive se dire qu'il y est pour quelque chose. »

On a discuté ensuite le fameux projet relatif à la prolongation à 6 ans du mandat législatif.

Tous les membres de la commission à l'exception de M. Savary, étaient hostiles à la prolongation du mandat des députés à six ans. M. Savary, a accepté la prolongation, mais encore avec la réserve d'un renouvellement partiel des députés. M. Maxime Lecomte a déposé ensuite au nom de la gauche démocratique un amendement dans ce sens : Prolongation à six ans avec renouvellement par moitié tous les trois ans et renouvellement intégral en cas de dissolution.

Après quelques observations de M. Waldeck-Rousseau qui a demandé la disjonction, M. Maxime Lecomte a retiré son amendement, et la disjonction a été votée à une assez grande majorité.

L'Action Sociale et la Franc-Maçonnerie

La réforme des méthodes et des programmes universitaires a pu satisfaire jusqu'à un certain point les haïnes de la Franc-Maçonnerie ; toutefois les protestants qui dirigent le Conseil supérieur de l'Instruction Publique, n'ont pas été sans se rendre compte que si l'on a chassé Dieu de l'enseignement et de l'école, il faut coûte que coûte offrir à la femme et à l'enfant un autre idéal, sans peine de voir sombrer lamentablement l'œuvre scolaire dont ils ont été les principaux artisans et dont ils espèrent être les seuls bénéficiaires.

De par la sensibilité de son être et la tendresse de son cœur — et l'on sait que ces deux penchants expliquent toutes les contradictions de sa nature, — la femme est profondément religieuse. Ce sentiment très viv et fait de la conscience de sa faiblesse, d'une sensation d'effroi en présence du mystère des choses, de la nécessité d'un appel et d'un consolateur au milieu des tentations, des lites, des douleurs de ce monde. Et, comme l'a fait remarquer M. Turgeon, « cet instinct sublimé est élargi, spiritualisé par une sorte d'élévation de l'âme vers l'infini, par un appel au principe éternel de la vie, par une soif inextinguible de piété et d'adoration. »

La femme croit parce qu'elle a besoin de croire à une puissance qui relève sa faiblesse, à un amour qui remplira son cœur. Certes, il arrive que des femmes changent

de religion, mais elles ne peuvent s'en passer. Même parmi les fortes têtes du féminisme révolutionnaire, parmi les *bas bleus* de nos écoles, il n'en est pas une qui n'a répudié les dogmes chrétiens que pour s'affilier passionnément au spiritisme ou à la franc-maçonnerie. A défaut de culte catholique, elles se rabattent sur un simulacre, un fantôme, un semblant de religion. Celles qui vont jusqu'à la négation absolue y mettent une violence, une intolérance haïnesse, qui fait de leur incroyance une façon de religion du néant. Il n'est pas rare qu'une libre-penseuse se vove à l'athéisme avec une sorte de piété avengie. On a vu des jeunes filles qui avalent perdu la foi, embrasser le nihilisme avec un enthousiasme et une ferveur mystiques.

Comment concilier ces prédispositions naturelles de la femme à la religion avec un enseignement, qui la munit d'une culture rationnelle, morale, sociale et religieuse suffisante, pour l'empêcher de revenir au catholicisme ou de verser dans un matérialisme trop absolu ?

C'est le problème que le Conseil Supérieur de l'Instruction publique s'est posé et qu'il a vainement essayé de résoudre par le Libre-examen, c'est-à-dire par le droit de n'accepter comme vrai que ce qu'admet la raison et l'expérience.

Lorsque M. Pécaut et ses coreligionnaires les FF. Steeg et Buisson, provoquèrent la création des écoles supérieures de jeunes filles de Sèvres et de Fontenay-aux-Roses, ces réformateurs pensèrent moins à faire des disciples et à fonder une école au sens propre du mot, qu'à accoucher des esprits, à éveiller des âmes à la lumière du libre-examen. Avec ces représentants du protestantisme quelque chose de l'esprit janséniste, combattu jadis par l'Eglise catholique, entra dans l'école ; ils communiquèrent aux élèves un certain esprit d'indépendance dans les choses de la conscience, une sorte de religion intérieure qui, selon eux, devait avoir raison du dogme catholique ; en un mot, ils firent de Sèvres et de Fontenay une sorte de « Port Royal » laïque et démocratique, d'où ils crurent pouvoir exercer leur empire sur les générations présentes et futures et les amener progressivement à la Religion réformée.

Le règlement de ces écoles se résume en un mot : les élèves sont libres. Libres, pendant les études, de travailler à ce qu'elles préfèrent ; libres, pendant les récréations, de se promener, de sortir, d'aller où bon leur semble ; libres, le dimanche, de passer leur journée comme elles le veulent, libres de lire dans l'après-midi, tous les livres et tous les journaux qui peuvent les tenter.

L'école, disait la Directrice de Fontenay à un de nos confrères qui était allé l'interviewer, ne reçoit à titre officiel qu'un seul journal et deux revues, mais ces demoiselles peuvent apporter et lire dans leur chambre tout ce qu'elles veulent.

— Tout ce qu'elles veulent ?

— Absolument tout ce qu'elles veulent.

— N'est-ce point un peu excessif pour des jeunes filles de 18 à 20 ans ?

— Et pourquoi ?

— C'est qu'il se publie aujourd'hui des choses...

— Ça les regarde !

— En somme, c'est la liberté ?

— C'est la liberté ; nous sommes une école fondement démocratique et républicain.

Vous ne le voudriez pas autrement.

La figure morale des élèves de Sèvres et de Fontenay se dessine déjà dans cette jeune fille de vie libre, chevronnée de certificats,

« essentiellement démocrate et républicaine » et dans l'éducation de laquelle il faut noter un fort alliage de protestantisme. Est-il besoin de dire, en effet, que le règlement adjoint un Directeur à la Directrice, et ce directeur a toujours été jusqu'ici un ancien pasteur protestant.

L'enseignement donné dans ces deux grandes écoles, chargées de former le personnel enseignant de nos lycées de filles et de nos écoles normales, a surtout pour but d'exalter l'esprit des élèves sur leur mission de citoyennes et d'éducatrices, sur leur rôle « de pré-tresses de l'Instruction. »

Il y a là un noué mélange de christianisme, de préche protestant, de dilettantisme anarchiste et d'excitation nerveuse, un amalgame inimaginable et indescriptible « où se confondent, comme l'a dit Drumont dans les observations qu'il a présentées sur le livre de Mlle Gabrielle Rigal, les *Séviennes*, le pédantisme philosophique, la subtilité de l'Hôtel de Rambouillet et l'argot des cabarets de Montmartre. »

Vous voyez ces êtres jeunes, en plein épanouissement de la sève, en plein éveil des sens, passant leur vie à déclamer des vers où l'on ne parle que d'amour.

L'école est cependant dirigée, ou plutôt était dirigée, par une vieille protestante revêche, assistée de quelques diaconesses, qui entretient ces jeunes filles, dont quelques-unes ont encore des galetés d'enfants, de l'anstère devoir et de la sublime mission qu'elles ont à remplir par l'enseignement. Malheureusement, les lectures et les études se chargent elles-mêmes de détruire l'effet de ces prédications.

Des professeurs, qui mettent en mouvement toutes les imaginations, puisque ce sont les seuls hommes que voient constamment les élèves, viennent se livrer, à propos des poètes, à des floritures académiques et sentimentales. Le lendemain, d'autres professeurs, sous prétexte d'enseigner la philosophie, font l'éloge de Roman.

C'est là, encore une fois, une conception d'enseignement absolument baroque et ahurissante.

Quel travail doit se faire dans toutes ces cervelles ? A quel principe pourront se rattacher, à travers l'existence, ces êtres que l'on démoralise intellectuellement ? Où pourront-elles trouver un point d'appui contre les tentations qui les attendent ?

Que leur montre-t-on comme symbole et comme idéal ? Que veulent-elles en guise de figures sublimes excitant au sacrifice ?

Partout, sur tous les murs de Fontenay, à tous les tournants des salles, dans les corridors, elles voient le portrait du F. Jules Ferry ! Ouvrent-elles une porte ? Voilà Jules de face. En ouvrent-elles une seconde ? Voilà Jules Ferry de profil. En prennent-elles une troisième ? Voilà Jules Ferry de trois-quarts ! Ferry for ever.

Le F. Jules Ferry est assrément un des grands hommes de la Maçonnerie ; c'est lui que le G. O. de France désigna en 1879, pour porter les premiers coups à la liberté d'enseignement ; ce fut lui également que l'on chargea de présider, en 1880, à l'expulsion des congrégations religieuses.

Mais, malgré tout l'apparat dont on recouvre son image, malgré la vénération de commandement dont sa mémoire est célébrée dans les établissements universitaires, nous doutons un peu que l'image de ce franc-maçon mâtiné de protestant soit jamais l'idéal rêvé par les élèves de Sèvres et de Fontenay.

Nous doutons aussi que ces institutrices, courées avec tant de soin par les pasteurs, arrivent jamais à imposer aux générations

finies l'admiration du F. Jules Ferry, de cet homme qui a pu servir à merveille les intérêts de la coterie maçonnique et protestante, mais dont l'œuvre politique a été pour la France le prélude d'un bouleversement social peut être irréparable.

L'esprit laïque de M. Pécaut n'a-t-il pas semblé déjà un peu retardataire et trop confessionnel à d'autres esprits plus laïques que le sien ? Nos révolutionnaires d'aujourd'hui sont-ils d'accord à s'accommoder de ces calmants calvinistes, que le Protestantisme voudrait distribuer aux jeunes générations pour les empêcher de revenir au catholicisme ou de tourner au socialisme ou à l'anarchie ?

Il faut croire que l'enseignement tel qu'il a été distribué pendant tant d'années par les délégués du Consistoire n'a pas réussi à gagner les sympathies des Loges, puisque M. Pécaut a dû quitter Fontenay sur les injonctions mêmes du G. O., et son compère Buisson a été contraint, de son côté, d'abandonner ses fonctions de directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique.

CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

Le Congrès de Comines

Dans un Congrès tenu Dimanche à Comines, on a désigné le candidat pour la 9<sup>me</sup> circonscription de Lille. Ceux dix-sept délégués représentant les communes des cantons de Tourcoing-Nord et de Quosnoy-en-Déolie, la Présidence de la réunion a été confiée à M. Emile Barrois, conseiller-général du canton Nord de Tourcoing.

Trois candidats sollicitaient le mandat de Député, mais, à l'ouverture de la séance ils ont déposé sur le bureau, une lettre par laquelle ils s'engageaient à se désister en faveur de celui d'entre eux qui aurait obtenu la majorité des suffrages.

Ces trois candidats étaient MM. Grousseau, professeur de droit administratif à l'Université libre de Lille ; Jean Laurent, industriel à Roncq, et Alix Gheslem, agriculteur et conseiller d'arrondissement.

Les trois candidats, partageant, somme toute, les mêmes opinions. Républicains, ils le sont au même titre, mais ils désirent non pas une république qui soit la propriété d'une coterie, mais un régime de tolérance et de liberté, une République ouverte à tous, dont les actes soient un bienfait pour le pays et non l'acheminement à une dictature.

Les délégués devaient donc être très embarrassés sur le choix du Candidat de la neuvième circonscription ; mais, à la suite des explications données par chacun des postulants, leurs voix se sont portées en majorité sur le nom de M. Grousseau.

Dans la période de lutte qui va s'ouvrir prochainement, au début même de la législature, il convenait, en effet, d'avoir un homme qui puisse non pas se présenter seulement avec des idées excellentes et bien essayées, mais, un homme pouvant, du haut de la tribune Française, tenir tête à la mente révolutionnaire qui se dispose à faire un corré de nos libertés les plus chères.

Quoique ne partageant pas complètement la manière de voir de M. Grousseau sur certains points de ses doctrines, l'intérêt général nous commande de l'appuyer aussi énergiquement que possible car, le moment n'est pas de s'arrêter à des questions de détail et de forme, lorsque le salut public est menacé.

FEUILLETON DU COURRIER DE TOURCOING 15 DU DIMANCHE 23 MARS 1902

LE SECRET DU BLESSÉ RÉCIT MILITAIRE PAR Pierre SALES

V LA CRISE SUPRÊME

Ils arrivèrent à l'hôpital, passèrent, en coup de vent, devant le concierge, ahari de cette visite insolite du médecin. Et, comme il se rapprochait de la chambre de Firmin, sœur Olympe apparut. D'un geste fébrile, elle désigna la porte de la chambre voisine, puis mit son doigt sur sa bouche. Et ils comprirent que le capitaine était là, caché. Et lorsque, dans la chambre du blessé, ils eurent vu l'oreiller qui fermait la petite ouverture, ils devinèrent l'heureux mensonge de sœur Olympe. Marceline en eut les larmes aux yeux, tandis que le médecin sourit.

— Bien joué, ma sœur, dit-il ; mais c'est affaire entre vous et le bon Dieu.

Déjà Marceline avait refermé la porte et se plaçait contre, toute tassée, bien décidée à défendre le passage, tant que son frère bavarderait. C'est que Firmin continuait son gémissement, mais avec un ton de résignation maintenant.

— Pour un coup, c'est un fameux coup que tu m'as donné là, César... Seulement, le capitaine Chenu pourra m'interroger tant qu'il voudra, il n'aura rien de ren... Mais quel coup... quel coup, mon pauvre vieux !

— Vas-tu le taire, bavard !

C'était le Docteur Derbols qui lui imposait silence, avec toute l'autorité d'un esprit sain ; et

fort sur un cerveau malade. Firmin s'arrêta, pour recommencer au bout d'une minute, et alors, le médecin lui donna une calotte.

Et tais-toi, hen !

— Je... je... dis enfin !

Assez !... Donnez-moi le chloral, sœur Olympe. Et assez bavardé, toi !

— Je n'osais pas lui en faire prendre ; je le voyais si faible ! prononça la Sœur.

Il faut le faire dormir, pourtant, ce gaillard-là ! répliqua le médecin.

Après deux cuillerées de chloral, Firmin se calma, puis s'accommoda. Et le chirurgien pouvait examiner tranquillement sa blessure. Il y introduisit une sonde très fine, la dirigeant avec une extrême délicatesse, dans tous les sens, avançant avec des précautions infinies. Et, bientôt, il avait un petit cri de triomphe.

J'y suis... j'y touche.

César blêmit. Déjà Sœur Olympe donnait au Docteur, une pincée très légère. Il la glissa dans la tête, en suivant la rainure de la soude ; et, au bout d'une demi-minute, il ramenait une pointe de molette. Firmin soupira, aussitôt soulagé ; il entrouvrit les yeux, puis, de nouveau, s'assoupit.

— Il est sauvé ! bêgaya César.

— Ça, mon garçon, répondit le docteur Derbols en lui prenant le nez et en le secouant, je pourrais t'en répondre si je savais ce qu'il y a encore dans la caboche de ton ami. Et si, par hasard, tu pouvais lui me fixer à ce sujet ?... Compréhends-moi bien ; il n'y a plus d'esquille, de morceau d'os, ni de préterse ; et la plaie a tendance à se refermer, et si tu y adresses un j'fais certain qu'il ne sera plus là-dedans un seul débris d'acier, qui pourrait à l'occasion te gêner... Car, si un abcès se produisait, une fois les portes refermées, adieu ton copain... Il faudrait un plus malin que moi pour...

— Vous dites, monsieur le major ?

— Je dis que celui qui a fait le coup doit bien savoir ce qui lui manque à son éperou ; il l'aura bien regardé, avant de le subtiliser aux yeux du capitaine Chenu ?

— Ça, ça n'est pas de la subtilité, c'est de la saute-

C'est-il pas la onzième pointe que vous venez de retirer, monsieur le major ?

— En effet...

— Eh bien... eh bien...

Ce fut un grand effort pour César, mais, après avoir contemplant Marceline, il se décida courageusement :

— Eh bien... monsieur le major... je croie que... que vous pouvez laisser la chose se refermer... et qu'il n'y a plus rien là-dedans.

Puis, il chancela. En ce moment, le bruit d'une chaise renversée retentit, puis d'un corps qui tombe.

— Bon ! fit le docteur en riant, notre capitaine s'impatiente et aura essayé de se hisser près de l'ouverture.

— S'il allait venir ! balbutia sœur Olympe. Eloignez-vous donc, ma sœur ; une sainte fille comme vous ne doit pas mentir deux fois dans la même journée.

Et il la fit partir, puis il tira l'oreille à César ; et, d'un ton menaçant :

— Et toi... ne crains rien, sacré bien ! Mais perds-moi cette main éfarée, et des tâches de rires, mademoiselle. Et enlève-moi vite cet oreiller et cette couverture de là-haut.

Puis il sortit et pénétra brusquement dans la chambre voisine ; où le capitaine Chenu était en train de se frotter le genou, qu'il avait meurtri contre les barreaux de sa chaise.

— Comment ! C'est vous s'éciera le docteur Derbols, d'un air parfaitement étonné.

— C'est ! C'est ! fit le Capitaine tout mystérieux. N'allez pas signaler ma présence à ces gaillards-là ; je crains que je les fiasse ; tout à l'heure, ils commencent de bavarder à haute voix.

— Mais ils ne disent plus rien, capitaine. Dubrenil vient de s'endormir... Et il est si faible !

— Vous l'avez donc vu ?

— Oui, je suis revenu à cause de lui... Vous savez que je m'intéresse spécialement à lui. J'ai retiré encore une pointe de molette de son cerveau. Si c'était la dernière, peut-être le saute-

rions-nous ? Mais il lui faut le plus grand calme ; le bruit de votre chaise a failli le réveiller. Venez donc.

Le Capitaine hochait la tête et lançait des coups d'œil en dessous au docteur, sentant encore ce qu'on se payait sa tête... Et ses dents de fauve comptèrent plusieurs poils de moutache.

Mais, comme pour lui enlever toute défiance, le chirurgien ouvrit la chambre du blessé ; et, apostrophant, à mi-voix quoique très brusquement, Marceline et César.

— Comment ! Vous êtes encore là, vous autres ?

— Oui, monsieur le major !

— Voulez-vous s'éciera et un peu plus vite que ça ! Il dort, fichez-lui donc la paix !

Ils eurent bien un peu de mal à s'éloigner, à cause du capitaine Chenu qui demeura là ; mais, après tout, ils le laissaient aux prises avec le bon docteur, ils allèrent se poster, dans la rue, contre la fontaine qui fait face à l'hôpital.

Le capitaine Chenu avait tenu à pénétrer jusqu'à un lit du blessé, à s'assurer par lui-même qu'il était bien réellement endormi ; et s'étant penché sur lui, il se promettait de revenir surveiller son sommeil, ses rêves. Mais, comme il se retirait avec le médecin, celui-ci appela sœur Olympe, qui rodait au bout du couloir, et :

— Savez-vous, ma sœur, que notre gaillard est capable de s'en tirer, maintenant, s'il n'a plus rien dans sa caboche ? Il dort, pour l'instant. Calmez-vous, n'est-ce pas ? Et que personne, personne absolument, sauf vous, à qui il est si bien accoutumé, n'entre plus dans sa chambre jusqu'à ma visite de demain. Allons, capitaine ?

Et l'entraîna le capitaine Chenu hors de l'hôpital, en lui faisant un interminable exposé des blessures à la tête. Mais, au bout de quelques mètres ; il se retourna vers Marceline et César et leur envoya un bon sourire d'espérance. Et César, serrant les deux mains de son amie, s'écria :

— Ah ! quel brave homme de médecin tout de même !

LE TRIOMPHE DE MARCELINE

Quel événement pour le village de Bézu-Saint-Eloi, lorsqu'on vit arriver, par le train de deux heures, Marceline Dubreuil, contenant son frère qui venait au pays en congé de convalescence !

Jusqu'alors on n'avait rien su que de très vague au sujet de l'accident de Firmin ; et les faiseurs d'histoires en avaient fabriqué de très fantaisistes à ce propos. Les vieux Dubreuil se racontaient rien ; seulement le père honnêtement toujours contre « l'escapade » de sa fille à Paris ; et la mère s'arrêtait assez souvent, au milieu de son travail, pour essuyer les larmes qui coulaient sur sa pauvre plissée. Quant au vieux Parisot, il ne cessait pas de débâter contre ces concubines qui vont chercher des aventures hors du pays.

Depuis qu'une lettre de Marceline avait annoncé le retour, sa mère ne dormait plus que deux ou trois heures par nuit, travaillant à faire sa chaumière belle, malgré les reproches de son homme.

— Tu te tues, ici ; et tu n'as plus de poigne aux champs.

Elle laissait dire. Est-ce que le premier baiser de Firmin ne la récompenserait pas de tout ? Mais, le jour de l'arrivée, il s'emporta vraiment, quand elle quitta l'hébergement où les commandaient de garder des pommes.

— Où que tu vas donc ?

D'un geste heureux, attendant, elle montra le bâtiment de la gare. Il haussa les épaules ; et ce que lui avait dit son père ? Mais n'importe ! Il fallait-il pas lui préparer du cidre ? Et puis, c'était un paysan entier qui ne se croyait le droit de se reposer que la moitié du dimanche.

(A suivre)

Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.